



**Syndicat CGT ACPP**  
**Union Départementale des syndicats CGT**  
**de la Manche**



## **PROJET ALTERNATIF CGT - Reprise de L'ENTREPRISE ACPP Digulleville**

Au vu de l'urgence de trouver des solutions pour la pérennité du site industriel, ce document a pour vocation à aider à la mise en œuvre rapide de propositions afin d'assurer des emplois, ICI dans le Nord Cotentin, par la pérennité du site industriel ACPP à Digulleville.

Plus que jamais, au vu des enjeux de relocalisation, prônés par l'Etat, notamment dans son plan de relance, il est essentiel que la question de la production industrielle fasse l'objet d'une attention toute particulière de la part de la CGT au niveau du territoire.

**Partout dans la Manche, les salarié-e-s du privé comme du public, ont développé des compétences et des savoir-faire qui collent aux réalités de travail du bassin d'emploi. L'histoire l'a démontré, partout où la CGT a su les valoriser, les industriels ont compris l'intérêt d'investir sur le territoire.**

**Alors pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui ! L'activité chez ACPP a vocation à perdurer au vu des besoins dans les grandes entreprises du bassin d'emploi. Tout est une question de choix, qu'il est possible d'imposer !**

De plus en plus, les grands donneurs d'ordre tel que ORANO ou NAVAL GROUP usent de la sous-traitance en cascade et dans cette affaire ce sont toujours les salariés qui trinquent et font systématiquement les frais des appétits des industriels. Rendre responsables les donneurs d'ordre des conséquences en matière de conditions de travail, de sécurité, d'égalité de traitement, d'emploi, de formation etc... est indispensable pour permettre la garantie de droit des salariés de la sous-traitance, et des PME qui dépendent directement de la filière nucléaire.

Compte tenu de la situation du Groupe Manoir et de sa mise en redressement judiciaire, seule une reprise par un nouvel actionnaire de ACPP permettrait aujourd'hui de maintenir cette structure et l'emploi qu'elle porte.

Une situation globalement à l'équilibre ces dernières années en termes de trésorerie générée grâce à des produits financiers correspondant au soutien du groupe. Il est évoqué dans le rapport 2019 de l'expert que « *la société ACPP a bénéficié d'un abandon de compte courant de 7,5 M€ consenti par sa société mère la société CTI-Management, ce qui a permis de dégager un résultat négatif à hauteur de -560 k€* ». Au global, le groupe a apporté 23 M€ (abandon de créance) sur les 5 dernières années).

Une situation négative en termes d'exploitation (entre -2M€ et -6M€ selon les années). Les dépenses liées au groupe s'élèvent à environ 500 K€ ce qui ne plombe pas le résultat contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres sociétés. Il faut donc identifier quels sont les axes de travail qui permettrait de redresser financièrement la situation : un besoin de financement : c'est l'état des lieux évoqué dans le point précédent qui permettrait de mesurer le montant nécessaire. Difficile, en l'état, d'avancer un chiffre. Les pistes en la matière sont multiples : un apport en fonds propres du nouvel actionnaire qui reprendrait la structure : c'est bien évidemment le format le plus viable et qui s'inscrit dans le long terme.

Depuis 2020, la tendance à la reprise de l'activité montre un attrait pour l'entreprise ACPP (en 2019, le cumul de perte s'élève à 5,6M et en 2020, à 2,5M d'euros avec un budget prévisionnel en 2021 à zéro).

**Nous avons tous les moyens et tous les atouts pour dire que le travail peut exister ici, aller de l'avant pour maintenir un bassin de vie et d'emploi dans le Nord Cotentin et ainsi permettre le bien être sur le territoire. La CGT et les salarié-e-s d'ACPP y sont prêts. La CGT est disponible et entend permettre de faire changer les esprits pour le progrès, l'emploi et les salaires.**

# Les propositions portées par l'ensemble des acteurs CGT

## 1- Mettre en cohérence la demande et l'offre

Dans un territoire où des salarié-e-s qualifié-e-s sont présents dans le domaine de la chaudronnerie, soudure ... métiers plus que jamais recherchés ! ACPP doit être soutenue par ses donneurs d'ordre, et notamment Orano, compte tenu des compétences et du savoir technique quelle porte, afin de faire une filière nucléaire éthique, sécurisée et territoriale.

### Les enjeux reposent sur deux axes

- **Avoir recours au donneur d'ordre et en l'occurrence Orano qui représente l'essentiel du chiffre d'affaires pour aller sur des prestations qui dégagent plus de valeur ajoutée et permettrait de redresser la situation financière).**

ACPP dispose d'une expertise et de compétences rares sur le bassin d'emplois du nord cotentin et de façon plus générale dans la filière nucléaire : Des compétences qui sont nécessaires pour assurer des pièces techniques et spécifiques. C'est bien l'essentiel de l'activité et de l'emploi aujourd'hui chez ACPP il est donc indispensable de sécuriser cette activité qui est essentiellement assurée par des commandes d'Orano pour le moment. Les donneurs d'ordre dont Orano étant probablement mieux armé juridiquement que ACPP, les modalités contractuelles imposées par ces derniers lors de la négociation des contrats peut être une source de détérioration de la performance d'ACPP. Là aussi il reviendrait à Orano de donner de la transparence et de la visibilité en la matière.

- **L'organisation industrielle et/ou commerciale avec les modalités contractuelles et une éventuelle diversification.**

### Les axes alternatifs

➤ Diversifier et développer l'activité auprès d'autres donneurs d'ordre, notamment EDF, NAVAL GROUP, le CEA et NEXTER avec qui ACPP a déjà travaillé

Historiquement, les activités en cours sont diversifiées et peuvent répondre à la demande, à l'exemple de :

- Naval groupe (scorpène, barracuda, tuyauterie...)
- EDF fabrication de toutes les piscines de tous les EPR dans le monde (FLAMANVILLE, CHINE, FINLANDE)
- CEA réalisation de cryo-module, pièces chaudronner
- NEXTER fabrication de pièce Carbone dans l'atelier à les PIEUX
- Chantier naval (CMN, mâts tripodes...)
- Réalisation de boîte à gants pour différents pays (Russie, Etats-Unis,...)

➤ Disposer de contrats rentables avec les clients

Après, des années de désorganisation et une incompétence des directions successives. Les différents services ont subi des dysfonctionnements, à l'exemple du service devis fortement impactés : des devis qui n'étaient pas cohérent avec le travail à fournir (heures de travail, quelle dimension ...)

Depuis 2020 des procédures, des règles d'or ont été mises en place et ont pour résultat l'augmentation de 30% des chiffrements, ce qui donne une amélioration des résultats avec des affaires qui produisent : malgré l'augmentation, les clients restent fidèles (reconnaissance du savoir-faire) avec aucun impact négatif sur le carnet de commande qui reste conséquent.

## 2- Répondre en direct aux appels d'offres

Ne pas se contenter d'être sous-traitant au deuxième ou troisième rang : la CGT souhaite imposer aux donneurs d'ordre du Nord Cotentin, le recours aux entreprises locales compétentes pour faire cesser la sous-traitance en cascade, non bénéfique à l'entreprise locale ACPP. *Il y a une forte augmentation du recours à la sous-traitance pour ACPP en 2019. On ne peut pas exclure que cette sous-traitance capte une partie de la marge de ACPP soit elle est imposée par le client soit le résultat d'une désorganisation industrielle chez ACPP.*

**Le recours à une direction organisée et de proximité est une obligation afin de créer les conditions d'un réseau entre les donneurs et ACPP.**

### **Etablir un cahier des charges entre les clients et ACPP**

Historiquement, il est évoqué dans l'analyse économique de 2019, à la demande du CSE ACPP que « *De lourdes créances clients sont ainsi inhérentes à votre modèle économique de sous-traitant industriel pour de grands donneurs d'ordre sur des chantiers au long cours et avec de longs délais de paiement si bien qu'à la clôture de l'exercice, le poste client constaté est très élevé.* ».

Egalement évoqué, en 2019 que « *Les créances commerciales (poste clients) représentent à elles seules 12,5 M€ au 31/12/2019 soit, par comparaison, près de 80% du chiffre d'affaires facturé au titre du dernier exercice.* ».

En revanche se trouve dans les comptes de 2019 une perte exceptionnelle importante liée selon le rapport de l'expert à « *Les surcoûts de production résultent d'une analyse trop optimiste de la direction locale à la clôture 31/12/2018 sur les taux de marge prévisionnels et sur l'avancement de certains projets* »

Les délais de règlements des fournisseurs sont longs (cela est évoqué dans le rapport de 2019 notamment par rapport aux sociétés d'intérim qui ne veulent plus travailler avec ACPP). Cela peut être une source de dysfonctionnement majeure pour l'entreprise.

Au-delà des dispositions prévues par le redressement judiciaire, l'une des mesures pour un nouveau repreneur serait de s'assurer du solde de tous les retards de paiement pour renvoyer aux fournisseurs une bonne image de ACPP et fluidifier ainsi le fonctionnement de l'entreprise.

### **La solution : disposer de délais de paiement réglementaire des clients :**

- Insister sur la mise en place du dispositif qui a fait ses preuves en 2020, pour assurer un contrôle des règlements des clients par une organisation interne, avec des pertes passées de moins 5 millions en 2019 à 2 millions en 2020,
- Etablir la mise en place d'une charte de bonne usage (délais de paiement) notamment pour les donneurs d'ordre dont l'actionnaire principal est l'Etat.

### **Une autre piste de travail qui semble essentielle pour rendre la structure rentable : le carnet de commandes**

Si on raisonne en termes de diversification en termes de donneurs d'ordre voir quels pourraient être les clients potentiels qui permettraient de développer le chiffre d'affaires).

Entre 2016 et 2019 ACPP a perdu 7 M€ de chiffre d'affaires donc le sujet est vraiment de développer le carnet de commandes pour augmenter le chiffre d'affaires.

Dans le rapport de l'expert de 2019, il est évoqué que « *Selon votre direction, le chiffre d'affaires devrait être entre 20,5 et 21 M€ donc en croissance par rapport à 2020 (≈ 18 M€). Les hypothèses commerciales du budget 2021 sont fondées sur 14 M€ de prise de commande, la poursuite des affaires en cours et un impact positif du plan de développement commercial.* »

### 3- Valoriser la partie recherche et développement

Cette activité est indispensable pour la relance de l'entreprise elle ne peut se reposer uniquement sur son savoir-faire actuel et doit se démarquer de ses concurrents : ce qui a fait la renommée de l'entreprise, notamment en sûreté et sécurité nucléaire.

**Cette proposition s'appuie sur les 1700 QMOS (Qualifications de mode opératoire de soudage) qui permet aujourd'hui à ACPP de répondre à la demande.**

Cela permettra de gagner la confiance des donneurs d'ordre du territoire pour faire travailler ACPP là où il y a des besoins.

### 4- Décider d'un réel plan de formation et d'accompagnement du personnel

Celui-ci permettra aux plus jeunes d'apprendre auprès des anciens et d'acquérir de nouvelles compétences : garantir la préservation et le développement de savoir-faire uniques et de nouvelles compétences : renforcer la place de l'école de soudure, pour permettre de les valoriser et gagner des contrats CDI au savoir-faire unique.

Cette proposition s'appuie sur les chiffres de la BDS : pour 2020, 61 salarié-e-s ont plus de 55 ans, et 71 entre 46 et 55 ans.

En 2018, une formation FOREM pour 10 personnes a été enclenchée avec ACPP mais trop peu d'embauche, et seuls deux salariés toujours présents. La formation professionnelle au sein de l'entreprise doit reposer sur une dynamique de rajeunissement du salariat, par un suivi du plan de formation avec les élus du CSE, et permettre de garantir de conserver les personnes formées aux métiers spécifique.

Pour établir des contrats mieux négociés avec les donneurs d'ordre, former et accompagner le personnel en donnant plus de cohérence entre les services : donner une dynamique au service commerce et projets, dont dépendent les chargés d'affaire, les deviseurs et le responsable commercial, pour mettre en lumière les compétences individuelles.

### 5- Reprendre l'activité au sein de l'atelier pour devenir le fer de lance de l'entreprise,

Celui-ci est déjà équipé de matériels et locaux que seul ACCP détient sur le territoire (local tir radio, passivation...). **L'atelier doit reprendre sa place dans l'entreprise comme socle d'activité pour éviter une trop grande dépendance de l'entreprise à des contrats par nature aléatoires.**

Une nouvelle organisation industrielle pour générer plus de valeur ajoutée à la fabrication des pièces : se pose la question des investissements matériels et humain à réaliser (machines, réorganisation des ateliers, voire éventuellement embauche d'un responsable, formations éventuelles...). Sur les 6 dernières années, l'investissement matériel est proche de 0.

Des activités ont été abandonnées faute d'investissement de l'outil de travail. Il y a urgence à un engagement du futur repreneur pour gagner la rénovation de l'atelier. **Cela passe par la recherche de subventions et d'aides de l'Etat, pour le rajeunissement du site : quelle démarche pour aider le futur repreneur à activer le plan de relance en territoire ?**

## **6- Repenser l'organisation du travail, par la réduction du temps de travail à 32 heures**

Pour, comme dans d'autres dossiers, maintenir le nombre de salarié-e-s dans l'entreprise et même impulser une politique d'embauche cohérente pour répondre aux besoins des activités des industriels du territoire.

## **7- Impulser une réelle prise en compte des pouvoirs publics en direction des entreprises**

Pour les entreprises dont l'Etat est l'actionnaire principal : la CGT propose la mise en place d'un accompagnement des différents acteurs (donneurs d'ordre, Etat, PME, Organisations syndicales) pour assurer un plan de charge et un avenir serein à l'entreprise, qui permettra de garder les compétences et l'emploi au niveau local étant un atout pour ces entreprises.

➤ **Créer les conditions de la mise en place d'un groupe donneurs d'ordre, état et collectivités pour utiliser les entreprises du département dans la filière nucléaire tel que ACPP.**

➤ **Imposer aux entreprises donneuses d'ordre dont l'état est l'actionnaire principal, un quota d'utilisation de la sous-traitance locale par les PME de la filière. *Cela implique un soutien de l'état et/ou de la région et des engagements des donneurs d'ordre sur le carnet de commande.***

## **8- Que l'Etat assure un contrôle et impose la conditionnalité des aides accordées par l'argent public versé aux actionnaires.**

Cet argent devant assurer l'investissement humain et matériel, afin de développer l'économie, les finances de l'entreprise et par-dessus tout son développement et sa pérennité.

➤ Un apport de l'état, la région, la BPI dont les formes peuvent être variées (une participation au capital), une subvention ou une subvention d'investissement, une dette, notamment au travers de la BPI qui a déjà souscrit une dette pour le groupe.

➤ La souscription d'une dette, en complément des deux options précédentes qui pourrait offrir de la visibilité dans un projet industriel viable.

➤ L'utilisation du dispositif « plan de relance » avec l'aide de la Préfecture de la Manche, qui doit être garant de son utilisation et proposer la solution afin de garantir la pérennité du site et de tous les emplois voire en créer.

## 9- Engager un travail d'expertise dans le cadre de la reprise

Pour les repreneurs dans le cadre de la procédure collective actuelle c'est bien l'ensemble de ces éléments qu'il convient d'analyser concernant le projet de reprise avec maintien de l'ensemble des emplois sur le site de Digulleville.

Dans le même temps, une expertise dans l'entreprise avec les élus des CSE doit faire ressortir les éléments suivants :

- *Le carnet de commande et le chiffre d'affaires futur : quels montants sur quelles prestations et avec quels donneurs d'ordre ?*
- *La valeur ajoutée attendue de ces différentes prestations.*
- *L'organisation industrielle. Quel état des lieux et quelles évolutions envisagées ? Probablement également un sujet en matière de chiffrage des affaires. Il faudrait s'assurer sur ce sujet qu'il y a les bonnes compétences dans l'entreprise.*
- *Un bilan des activités historiques de l'entreprise et une vision claire (catalogue) des différents brevets/qualifications détenus à date.*
- *Un recensement des différentes collaborations existantes ou ayant existé, avec les donneurs d'ordre locaux. Une projection à moyen terme sur cette base.*
- *Un bilan « forces/faiblesses/criticité » des compétences détenues au sein de l'entreprise.*
- *L'impact sur l'emploi de ces différents éléments en distinguant les emplois liés aux activités services, celles liées à la production et les fonctions support/transverses.*
- *Le financement selon les thèmes évoqués avant.*

### Ce que dit le syndicat CGT ACPP

**Au-delà de la situation économique de l'entreprise, quelles compétences et savoir-faire irremplaçables sont et doivent être développées par les salariés chez ACPP ?**

ACPP est reconnu mondialement pour la fabrication de piscine en milieu nucléaire, le travail en zone contrôlée sur les sites comme ORANO et EDF, les travaux sur matériaux à haute technicité. Plus de 1700 qualifications en soudage, et un local de radiologie et de décapage passivation sur place qui nous donne une grande autonomie.

**Maintenant même si c'est assez difficile pour les salariés de s'y retrouver sur l'avenir de l'entreprise, comment peut-on avancer pour mettre en avant le potentiel productif du site industriel ACPP à Digulleville ?**

Malgré toutes les difficultés encourues depuis des années. Les salariés ACPP restent encore compétitifs et mobilisés pour sortir la tête de l'eau et satisfaire les clients. Si nous étions soutenus et entendus par une équipe de direction, notre société pourrait retrouver les résultats que nous avons connu auparavant !

## **POURQUOI UNE TELLE DEMARCHE MAINTENANT ?**

C'est la CGT au sens large qui se mobilise et s'empare de la situation actuelle et à venir de l'entreprise ACCP, l'Union Départementale CGT de la Manche, tous les syndicats CGT de la Manche, aux côtés du syndicat ACCP comme à leur habitude proposent des alternatives et des solutions qui mettent la priorité au maintien de l'activité et des emplois liés à celle-ci.

De l'action et de la volonté pour une industrie valorisant des compétences au service de la réponse aux besoins des populations.

Notre territoire est garant d'un potentiel technique et humain incroyable, et il serait absolument inacceptable de penser le perdre à l'heure où le gouvernement entend prioriser la relocalisation des entreprises !

***Plutôt qu'attendre, pour l'avenir, sachons réagir avant de subir !***

**Pérenniser les emplois chez ACCP c'est garantir le maintien et le bon fonctionnement de toute la filière nucléaire... sur le Nord Cotentin**

**Valoriser les emplois qualifiés, c'est garantir à toute la population la sécurité dans un territoire largement impacté par cette activité**

Il est essentiel que la question industrielle dépasse les portes de l'entreprise.

Tout le territoire, services publics (écoles, mairies, crèches ...), emplois et activités induits (commerces, Très Petites Entreprises, services ...) dépendent du maintien du site industriel.

La bataille menée par la CGT est juste et essentielle dans un monde du travail en pleine mutation.

Maintenir l'emploi ici et maintenant, c'est assurer un avenir industriel cohérent avec les enjeux environnementaux et sociaux d'aujourd'hui, respectueux de l'humain et de la planète.

Pour le syndicat CGT ACCP,  
Arnaud VIMOND  
Délégué syndical

Pour l'UD CGT Manche,  
Nathalie BAZIRE  
Secrétaire Générale

Cherbourg-en-Cotentin, le 10 mars 2021

**Union Départementale des syndicats CGT de la Manche**  
22 ter rue de la Bucaille 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Portable Nathalie BAZIRE : 06.79.15.44.15  
Mail : [udcgt50@orange.fr](mailto:udcgt50@orange.fr)

**Syndicat CGT ACCP**  
Les Landes de Yvelin 50440 DIGULLEVILLE  
Portable Arnaud VIMOND : 07.67.66.39.50  
Mail : [cgtacpp@laoste.net](mailto:cgtacpp@laoste.net)